

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1292 fixant le nombre d'inscriptions à effectuer au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1953.

n° 1292

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1952

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries des Territoires d'Outre-Mer et les textes qui l'ont modifié

Sur proposition du Trésorier-Payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le nombre des inscriptions à effectuer dans chaque grade et classe au tableau d'avancement du personnel de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis, pour l'année 1953, est fixé ainsi qu'il suit : Pour le grade de Payeur hors classe.....1 inscription Pour le grade de commis principal de 1re classe.... 1 Pour le grade de commis principal de 2e classe.... 1 Pour le grade de commis principal de 4e classe.... 1 Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N. SADOUL.